EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Meile MASLOUHI - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie dans le secteur nord - Marché passé entre la Ville et l'entreprise Roger Martin - Avenant n° 1

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie répartis en trois lots géographiques.

Le lot n° 1, correspondant au secteur nord de la ville, a été attribué à l'entreprise Roger Martin pour un minimum de 400 000 € et un maximum de 1 200 000 € TTC.

Pour l'année 2007, le montant maximum de 1 200 000 € TTC va être dépassé compte tenu, d'une part, des travaux d'entretien annuel de la voirie, d'autre part de l'important programme d'aménagements cyclables réalisé avec le concours financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, dans le cadre de ce marché. En outre, il convient de garder une provision de commande pour toute opération qui pourrait s'avérer nécessaire dans ce secteur, d'ici la fin de l'année.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 20050072 notifié le 10 février 2005 et conclu avec l'entreprise Roger Martin :

. montant maximum initial

1 200 000 € TTC,

. montant de l'avenant n° 1

200 000 € TTC.

. montant total du marché

1 400 000 € TTC.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1. décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise Roger Martin pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie, dans le secteur nord, dans les conditions proposées ;
- 2. m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 27/09/07

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire le Premier Adjoint

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

27 SEP. 2007

